

**Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 octobre 2011**

**Séance tenue à la salle municipale sise au 629, rue des Loisirs à 20h00 à Sainte-Christine, province de Québec**

À laquelle sont présents :  
 Monsieur Denis Brisebois, conseiller  
 Monsieur Aimé Loranger, conseiller  
 Monsieur Gilbert Grenier, conseiller  
 Monsieur Mario Noël, conseiller  
 Monsieur Fernand Laplante, conseiller  
 Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Mme Huguette St-Pierre Beaulac, mairesse.

Était également présente:  
 Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

**212-10-2011      Demande de Mme Josée Desgranges et M. Pierre-Yves Rochefort**

ATTENDU QUE la demande d'aide sous forme de crédit de taxes des exploitants du restaurant et du dépanneur, Mme Josée Desgranges et M. Pierre-Yves Rochefort, lesquels doivent aux termes de leur bail, payés les taxes municipales;

ATTENDU QUE les locataires demandent une exonération de taxes municipales pour une durée de trois (3) ans;

ATTENDU QUE la propriétaire n'exigera pas des locataires ci-haut mentionnés le paiement de taxes municipales si la municipalité accepte ladite demande de crédit de taxes;

ATTENDU QUE c'est le seul commerce de restauration et de dépanneur dans la municipalité et que ces services contribuent à la vitalité de la communauté;

ATTENDU QUE ces commerces favorisent le développement de la municipalité en attirant des gens de l'extérieur;

ATTENDU QU'une demande d'aide sera aussi faite à d'autres organismes;

ATTENDU QUE ces commerces répondent à un grand besoin des citoyens qui sont venus nombreux l'exprimer, lors de la séance spéciale du 17 octobre 2011;

COMPTE TENU de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE les exploitants désirent continuer d'exploiter leurs commerces dans la municipalité pour, au moins, les trois (3) prochaines années;

CONSÉQUEMMENT il est proposé par M. Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité d'accorder un crédit de taxes municipales (compte de taxes complet) à l'immeuble abritant lesdits restaurants et dépanneur ou un montant équivalent pour une durée de trois (3) ans soit pour l'année 2012, 2013, 2014, à condition que les exploitants du restaurant et du dépanneur, Mme Josée Desgranges et M. Pierre-Yves Rochefort continuent d'opérer leurs commerces pendant cette période. Aussi, le crédit de taxes sera appliqué uniquement le 31 décembre de chaque année;

**213-10-2011**      **Adoption de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre du Québec avec son Annexe A**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Christine fait partie de cette entente;

Considérant que les municipalités faisant partie de cette entente se sont rencontrées et ont travaillé sur le contenu de la dite entente afin de modifier certains articles et d'intégrer les municipalités de Sainte-Cécile-de-Milton et de Lefebvre, parties à l'entente;

Conséquemment, il est proposé par M. Fernand Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter l'entente mutuelle tel que proposé incluant l'annexe A et d'autoriser Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire et Mme Caroline Lamothe, directrice générale à signer l'entente d'aide mutuelle.

**214-10-2011**      **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Mario Noël et résolu à l'unanimité que la séance du conseil soit levée à 21h50.

\_\_\_\_\_  
Caroline Lamothe  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Huguette St-Pierre Beaulac  
Mairesse